

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF
2018**

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétique du budget – récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018.

Il constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, constate les opérations de recettes et de dépenses réalisées pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif 2018 a été voté le 28 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce compte administratif. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents recrutés pour ce service; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation, comme son nom l'indique, à constater les investissements réalisés.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

Pour la jeunesse :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des régies jeunesse (ALSH, camps ados, restauration scolaire, classe transplantée), du

Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales, du partenariat avec France Agrimer ou encore des subventions allouées par la Commune et Hérault Transports. L'Etat verse quant à lui un fonds d'amorçage pour la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 875 906,44 euros. A ce montant, s'ajoutent les 50 000 € d'excédent de fonctionnement dégagé en 2018.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal affecté à la jeunesse, par les dépenses courantes (eau, électricité, téléphone, assurances, fournitures scolaires, etc.), et par des intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 898 827,63 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du budget jeunesse à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	271 367,32 €	Excédent brut reporté	50 000,00 €
Dépenses de personnel	526 103,02 €	Recettes des services	177 936,54 €
Autres dépenses de gestion courante	6 254,30 €	Impôts et taxes	0,00 €
Dépenses financières	84 524,74 €	Dotations et participations	691 215,34 €
Dépenses exceptionnelles	455,40 €	Autres recettes de gestion	6 754,56 €
Autres dépenses	0,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	0,00 €
Total dépenses réelles	888 704,96 €	Autres recettes	0,00 €
Charges (écriture d'ordre entre sections)	10 122,85 €	Total recettes réelles	925 906,44 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Total général	898 827,81 €	Total général	925 906,44 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets touristiques à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un

foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,...

Le budget d'investissement du tourisme regroupe :

-en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structure en cours de création.

-en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	17 946,68 €
Remboursements d'emprunts	32 587,89 €	Solde d'investissement reporté	6 688,96 €
Etudes	0,00 €	FCTVA	1 120,40 €
Achat de matériel	10 261,38 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
Travaux	18 292,93 €		
Autres dépenses	0,00 €	Subventions	93 892,71 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	10 122,85 €
Total général	61 142,20 €	Total général	129 771,60 €

c) Les principaux investissements de l'année 2018 a été l'achat de deux tableaux numériques pour l'école élémentaire, de tricycles pour la maternelle, la remise en état de la chaudi_re et la pose de jeux dans la cour de l'école primaire.

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : 0,00 €
 -de la Région : 0,00 €
 -du Département : 0,00 €
 - Autres (Commune): 93 892,71 € (subvention d'équilibre).

IV Les données synthétiques du compte administratif – récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Réparties comme suit :

-dépenses : crédits reportés 2017 : 0,00 €

Nouveaux crédits :	898 827,63 €
TOTAL :	898 827,63 €

-recettes : crédits reportés 2017 :	50 000,00 €
Nouveaux crédits :	875 906,44 €
TOTAL :	925 906,44 €

Recettes et dépenses d'investissement :

Réparties comme suit :

-dépenses : crédits reportés 2017 :	0,00 €
Nouveaux crédits :	61 142,20 €
TOTAL :	61 142,20 €

-recettes : crédits reportés 2017 :	24 635,64 €
Nouveaux crédits :	105 135,96 €
TOTAL :	129 771,60 €

b) Etat de la dette

Le budget annexe de la jeunesse rembourse les emprunts liés à la construction du groupe scolaire. Le capital remboursé est de 32 587,89 €, les intérêts de 84 524,74 €. Une échéance omise sur les exercices précédents a été passée en 2018. Une baisse de ces chiffres devait donc être constatée sur 2019.

Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L3121-17, L4132-16, L521-46, L5421-5, L5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès – verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Vendres, le 29 mars 2019

Le Maire,

PEREZ Jean-Pierre

